

DÉCISIONS

DÉCISION (UE, Euratom) 2016/2392 DU CONSEIL
du 19 décembre 2016
portant nomination d'un membre de la Cour des comptes

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 286, paragraphe 2,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,

vu la proposition de la République d'Estonie,

vu l'avis du Parlement européen ⁽¹⁾,

considérant ce qui suit:

(1) Le mandat de M^{me} Kersti KALJULAID a expiré le 6 mai 2016.

(2) Il y a lieu, dès lors, de procéder à une nouvelle nomination,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Juhan PARTS est nommé membre de la Cour des comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2022.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 19 décembre 2016.

Par le Conseil

Le président

L. SÓLYMOS

⁽¹⁾ Avis du 14 décembre 2016 (non encore paru au Journal officiel).